

Commune de DAMIATTE (Tarn)  
Séance du 27 juillet 2024

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juillet à 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire sous la présidence de Madame FADDI Evelyne.

Présents : Evelyne FADDI, Nicole VIDAL, Jérôme ROUDET, Chantal PICARD, Frédéric MOLIERES, Corinne JACONO, Pascale MAUREL, Philippe BESSIOUD, Julien VAGLIENTI, Magali BRET

Représentés : M DOMINGUEZ représenté par Mme VIDAL, Mme ALLETRU représentée par Mme FADDI

Excusés : Mme MAUREL Marie-José, M PRADES, M DARASSE

Secrétaire de séance : Philippe BESSIOUD

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 10  
Procurations : 2  
Quorum : 8

### Ordre du jour :

- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison médicale
- Mise en place d'un dispositif d'alerte et d'information des citoyens
- Recrutement d'un agent contractuel du 01/09/2024 au 31/08/2025
- Opération école et cinéma année scolaire 2024 2025
- Contrat de location du logement sis 18 Clos de Boulibou
- Contrat de location des 3 bungalows pour le cabinet médical
- Assurance des risques statutaires – contrat groupe 2025-2028
- Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif pour l'année 2023
- Questions et informations diverses
  - Rencontre avec Damiatte en collectif
  - Logement communal 7 bis rte de Graulhet

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024. Aucune observation n'étant émise, il est **adopté à l'unanimité**.

### **EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE**

**Madame le Maire** rappelle que par délibération du 16 novembre 2023, elle avait été autorisée à signer un contrat de maitrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale avec la société Cabrol et Beauvois. Le taux de rémunération était de 8.50 % basé sur un montant estimatif de travaux de 276 000.00 € HT,

Considérant qu'à la phase de l'avant-projet définitif, le coût des travaux est estimé à 336 506.00 € HT, elle propose un avenant.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale entre la commune de Damiatte et la société Cabrol et Beauvois et fixe le montant définitif de la rémunération du maitre d'œuvre à 28 603.00 € HT.

#### **MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ALERTE ET D'INFORMATION DES CITOYENS**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu deux propositions pour mettre en place un dispositif d'alerte et d'informations des citoyens. Le but est de diffuser rapidement à tout ou partie des Damiattois une alerte ou une information. Cela peut être organisé dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde pour alerter les citoyens en cas de feux de forêt, inondation, tempête ou bien d'informer sur une restriction de circulation, un évènement, une manifestation. L'alerte ou information peut être diffusée par sms, message vocal, email ou sur les réseaux sociaux. La transmission est rapide. Si le conseil municipal décide de mettre en place ce dispositif, c'est aux Damiattois de faire la démarche pour s'inscrire afin de recevoir l'information.

Elle présente les devis de l'association des Maires du Tarn, 558.72 € par an et de la société CII Télécom, 700 € pour la création du compte, puis 800 € par an.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit la proposition de l'association des Maires du Tarn et autorise Madame le Maire à signer la convention.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 27 juillet 2024*

#### **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DU 01/09/2024 AU 31/08/2025**

**Madame le Maire** indique au Conseil Municipal qu'elle avait porté à l'ordre du jour le recrutement d'un agent contractuel. Madame CROS Emilie ayant sollicité l'octroi d'un congé parental d'un an, elle proposait, pour assurer le remplacement et la bonne organisation des services périscolaires en l'absence d'autres personnels, de recruter un agent contractuel à raison de 8h00 hebdomadaires du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Elle indique que le personnel en poste lui a fait des propositions pour effectuer des heures complémentaires afin de pallier à ce remplacement.

Madame le Maire propose de valider cette organisation sans recrutement supplémentaire.

**Le Conseil Municipal** accepte la proposition, la délibération est ajournée.

#### **OPERATION ECOLE ET CINEMA ANNEE SCOLAIRE 2024 2025**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental et la direction départementale de l'Education Nationale ont décidé de reconduire les opérations « maternelle au cinéma » et « école au cinéma ». Les enseignants peuvent s'inscrire pour y participer. Si tel est le cas, les communes sont sollicitées pour une participation financière qui s'élève à 1.50 € par élève. Les enseignants doivent s'inscrire à cette opération.

**Le Conseil Municipal** émet un avis favorable de principe et délibèrera en septembre au vu de la convention avec Média Tarn.

#### **CONTRAT DE LOCATION DU LOGEMENT SIS 18 CLOS DE BOULIBOU**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de louer un logement 18 Clos de Boulibou pour 18 mois à compter du 15 avril 2023 afin de loger le médecin. Le contrat arrive à échéance le 2 novembre 2024.

Elle demandera au Docteur St Jean de prendre le contrat de location à son nom à la fin de l'engagement de la commune.

Le conseil municipal en prend acte.

#### **CONTRAT DE LOCATION DES 3 BUNGALOWS POUR LE CABINET MEDICAL**

**Madame le Maire** rappelle que le conseil municipal avait validé le devis de la société Localu pour la location de bungalow pour accueillir un cabinet médical pendant 1 an. Les bungalows

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 27 juillet 2024*

ont été installés le 15/10/2023 puis un 3<sup>ième</sup> le 02/04/2024 afin d'éloigner la salle d'attente et le cabinet d'auscultation. Elle propose de renouveler le contrat jusqu'à la livraison de la maison médicale.

**Le conseil municipal** accepte l'offre de Localu d'un montant de 4 386 € HT pour la location de 3 bungalows d'octobre 2024 à juin 2025.

**Madame le Maire** présente à l'assemblée un projet de convention de mise à disposition de bungalows au médecin généraliste avec une redevance mensuelle de 650 € charges comprises du 1<sup>er</sup> février 2025 jusqu'à la livraison de la maison médicale.

**Madame PICARD et Monsieur MOLIERES** estime que le montant de la redevance à 650 € pour 3 bungalows est cohérent avec la délibération qui fixait à 500 € la location mensuelle pour 2 bungalows.

**Madame le Maire** précise que le Docteur St Jean et la patientèle sont satisfaits de l'installation du 3<sup>ième</sup> bungalow qui permet de mieux garantir la confidentialité.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, valide les termes de la convention pour la location de 3 bungalows telle que présentée par Madame le Maire ainsi que le montant de la redevance mensuelle à 650 € charges comprises.

## **ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT GROUPE 2025-2028**

**Madame le Maire** demande à Madame TOURNIER de présenter au Conseil Municipal le projet de contrat groupe du Centre de Gestion pour l'assurance des risques statutaires.

**Madame TOURNIER** précise que ce contrat couvre le risque maladie, invalidité, décès pour le personnel titulaire et contractuel. Elle présente les différents taux obtenus par le Centre de Gestion après une mise en concurrence. Le taux varie en fonction du contrat des agents IRCANTEC ou CNRACL, du taux d'indemnisation 90 ou 100 % et d'une indemnisation sans franchise ou à 15 ou 30 jours de franchise. Considérant l'augmentation du taux de cotisation par rapport au contrat actuel et considérant que le personnel CNRACL est rarement remplacé en cas d'arrêt maladie, Madame TOURNIER suggère au Conseil Municipal d'envisager un contrat avec 15 jours de franchise.

**Messieurs MOLIERES et VAGLIENTI** demandent un dossier plus complet pour se prononcer avec différentes simulations et des statistiques sur l'absentéisme ces dernières années.

**Madame le Maire** décide de reporter la délibération à la prochaine séance.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 27 juillet 2024*

## **RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ELIMINATION DES DECHETS ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2023**

**Madame le Maire** rappelle à l'assemblée que le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'ANC et le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers dressés par la communauté de communes avaient été transmis avec la note de synthèse pour cette séance. Elle demande si chacun a pu en prendre connaissance.

**Monsieur MOLIERES** complète cette information en indiquant que le coût des ordures ménagères va inéluctablement augmenter dans les prochaines années. La TGAP va progresser de 10% par an. Le coût de la TGAP s'élèvera à 65 € la tonne en 2025 et atteindra 100 € la tonne dans les 5 ans à venir.

**Monsieur VAGLIENTI** s'interroge sur ce que paie l'usager : on trie plus, mieux, moins de déchets sont enfouis. Est-ce la méthanisation qui coûte cher ?

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Logement communal 7 bis rte de Graulhet**

**Madame le Maire** annonce au Conseil Municipal que la locataire du logement communal situé à l'étage de la mairie va quitter le logement le 11 août. Elle envisage de ne pas relouer ce logement.

**Madame PICARD** estime nécessaire de récupérer de la surface pour les archives de la commune.

**Monsieur ROUDET** rappelle que les sols et peinture avaient été entièrement refait et une cuisine installée juste avant l'installation de la locataire.

**Madame le Maire** demandera au Conseil Municipal de se prononcer sur le devenir de ce logement après l'état des lieux de sortie.

### **Passage à niveau**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'elle a prochainement rendez-vous avec la SNCF pour le projet d'aménagement d'une liaison douce vers le plan d'eau St Charles et les aménagements sur le passage à niveau St Charles qui en découlent pour un cheminement

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*

*Séance du 27 juillet 2024*

sécurisé pour les piétons. D'autre part, elle rappellera à la SNCF le problème de ressaut important sur le passage à niveau de la route de Graulhet.

**Madame BRET** demande si on ne pourrait bénéficier de travaux comme sur la commune de Guitalens l'Albarède.

**Monsieur MOLIERES** indique que les travaux pour casser la vitesse sur la route qui conduit à la CCLPA depuis la RD 112 et l'aménagement d'un chemin piétonnier sont quasiment terminés. L'objectif de sécurisation est atteint.

### **Vie associative**

Madame le Maire témoigne du succès des dernières manifestations organisées à Damiatte : la fête de l'école, la fête du judo et la fête Autrefois à St Marc organisée par Damiatte Culture Patrimoine.

### **Vestiaires du Rec**

**Madame le Maire** indique que le chantier des vestiaires avance bien malgré un retard de 15 jours sur le planning. La pose de menuiseries doit intervenir la semaine prochaine.

**Monsieur BESSIOUD** demande à quelle date est prévue la livraison. Janvier 2025 ?

**Madame le Maire** répond que sauf imprévu, les travaux seront terminés avant la fin de l'année.

### **Demande de la Pétanque Damiattoise**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que la Pétanque Damiattoise demande si la commune ne pourrait prendre en charge la moitié du coût de la location de toilettes autonomes que l'association souhaite mettre à disposition lors du concours régional du mois d'août.

### **Rencontre avec Damiatte en collectif**

**Madame le Maire** rappelle au Conseil Municipal le courrier de Damiatte en collectif adressé avec la note de synthèse. Le collectif a émis des remarques sur la sécurité, les places de parking et la position de l'arrêt minute.

**Madame le Maire** précise que le positionnement de l'arrêt minute sera examiné lors de la réalisation des travaux.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 27 juillet 2024*

**Monsieur MOLIERES** demande comment faire respecter l'arrêt minute et qu'il ne soit pas utilisé comme du stationnement.

**Madame le Maire** précise que toute la signalisation sera en place. D'autre part, pour empêcher ce genre d'incivilité, des barrières seront installées le long du trottoir pour réserver son utilisation aux piétons. De même, des vasques seront disposées sur l'allée centrale du parking pour empêcher les automobilistes de traverser alors que cette zone est destinée aux piétons. La commune a reçu le rapport du CAUE pour améliorer le confort thermique de l'école. Cette étude propose notamment une simulation thermique dynamique. Des devis ont été demandés ; un seul reçu à ce jour.

**Monsieur MOLIERES** indique que dans les Hauts de France un audit a été réalisé dans les écoles équipées d'une pompe à chaleur car d'ici 4 à 5 ans toutes les écoles doivent être équipées d'une PAC avec le fluide nouvelle norme.

**Monsieur VAGLIENTI** estime qu'il faut plutôt réfléchir à rafraichir plutôt que climatiser.

### **Projet de maison médicale**

**Monsieur MOLIERES** demande si on ne pourrait communiquer le projet de maison médicale afin d'informer la population sur l'avancement du projet.

### **Zone d'activité de Beauzelle**

**Monsieur MOLIERES** informe le conseil municipal qu'il travaille en collaboration avec la DDT pour l'aménagement de la zone d'activité. La collectivité ne peut pas prétendre à des subventions pour les plantations mais la CCLPA va les financer. L'écologie est placée au centre du projet d'aménagement. La réalisation est programmée à l'horizon 2030.

### **Assemblée Générale du PAFC**

**Monsieur BESSIOUD** communique le compte-rendu de la dernière assemblée générale du PAFC. Il précise que le bilan financier est positif et que l'école de foot et la PAFC ont fusionné. Il est envisagé une entente et non une fusion avec le club de Cambounet pour solutionner le problème de l'équipe sénior. Cette solution a toutefois peu de chance d'aboutir.

### **Mini golf**

**Monsieur MOLIERES** demande quand est prévue l'installation du mini-golf.

**Madame le Maire** précise que cette installation fera partie du programme de l'aménagement du plan d'eau. Ce projet comprendra donc le mini-golf, le cheminement piéton, peut-être un

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 27 juillet 2024*

terrain de pétanque, des plantations et surtout la restauration des berges. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert et auprès de l'agence Adour Garonne pour la restauration des berges

**Madame BRET** propose d'aller voir les aménagements que la commune de Briatexte a récemment réalisé sur les berges du Dadou.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H25.

Evelyne FADDI  
Maire



Philippe BESSIOUD  
Secrétaire de séance

